Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

Formulaire et pièces à retourner à : **PRÉFECTURE** Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques Bureau des Élections et de la Réglementation 4, place Louis Lacrocq B.P. 79 23011 GUERET CEDEX **Tél.** : 05-55-51-58-63 ***Courriel :*** *pref-23-reglementation@creuse.gouv.fr*	***Demande de laissez-passer mortuaire ou d'autorisation de transport de CORPS en dehors du territoire métropolitain*** ***PROCÉDURE***

* Laissez-passer mortuaire : pour les pays ayant signé un des accords (BERLIN ou STRASBOURG)

* Autorisation de transport : pour les autres pays

L'autorisation de transport de corps en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer est délivrée, par le préfet du département où à lieu la fermeture du cercueil, sur présentation des documents suivants :

- **la demande d'autorisation de transport de corps** en dehors du territoire métropolitain par l'entreprise ou la régie dûment mandatée par la famille du défunt ;
- **l'acte de décès** délivré par le maire ;
- **le certificat de décès** délivré par le médecin [1] ;
- **l'autorisation de fermeture de cercueil** établie par la mairie ;
- **l'attestation de non-contagion** délivrée par le médecin ;
- **copie de la pièce d'identité** du défunt ;
- si le transport est effectué :
  - – par avion ou bateau : une **photocopie du billet de réservation ;**
  - – par une entreprise qui n'est pas habilitée par nos services : **copie de l'habilitation** et de l'**agrément du véhicule ;**
- si le pays de destination a signé un des deux accords précités : une attestation prouvant que le corps a été mis en bière conformément aux prescriptions de la convention.

ATTENTION
Vérifier auprès des ambassades, certains pays demandent en supplément :

- La traduction de toutes les pièces du dossier en anglais (s'adresser au tribunal) ;
- Une apostille sur l'acte de décès, l'autorisation préfectorale, les certificats de non-épidémie et de non-contagion ;
- Des droits de chancellerie.

[1] Sur le certificat de décès :

- La case **NON** doit avoir été coché devant la mention **« obstacle légal »**. Lorsqu'un problème médico-légal a été signalé, le dossier doit être complété par la production d'un procès verbal aux fins d'inhumation dressé par un officier de police judiciaire après examen du corps par un médecin-légiste. La même formalité est nécessaire lorsque le corps a été découvert et que la cause du décès est inconnue ou suspecte ;
- Les cases **OUI** ont été cochées devant les mentions **« obligation de mise en bière immédiate »** et **« dans un cercueil hermétique »** indiquent que le défunt est décédé d'une maladie contagieuse. Dans ce cas, le nom de cette maladie doit être communiqué.

Article R. 2213-22 modifié par décret n°2006-938 du 27 juillet 2006
Lorsque le corps est transporté en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer, l'autorisation est donnée par le préfet du département où a lieu la fermeture du cercueil.

Formulaire et pièces à retourner à :

PRÉFECTURE DE LA CREUSE
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Élections et de la Réglementation
4, place Louis Lacrocq
B.P. 79
23011 GUERET CEDEX

Tél. : *05-55-51-58-63*
Courriel : *pref-23-reglementation@creuse.gouv.fr*

Demande de laissez-passer mortuaire
ou d'autorisation de
transport de CORPS
en dehors du territoire métropolitain

****

Je soussigné(e),

NOM et prénom.....

Représentant légal de l'entreprise ou de la régie :

Cachet de l'entreprise ou de la régie :

Habilitée sous le numéro.....

dûment mandaté(e) par la famille du défunt, sollicite l'autorisation de transporter en cercueil présentant les conditions d'étanchéité requises par la réglementation en vigueur,

le corps de :

NOM et prénom du défunt.....

né(e) le..... à.....

décédé(e) le.....

à.....

(1) des suites de (nom de la maladie à compléter uniquement si le défunt était atteint d'une maladie contagieuse)

.....

mise en bière prévue le.....

à (nom de la commune).....

TRANSPORT

Prévu le :.....

par voie routière **de** (commune de départ)..... en véhicule immatriculé :.....

puis par voie aérienne ou par bateau (*rayer la mention inutile*)

à (commune de destination et pays).....

via (premier poste de frontière ou aéroport de départ) :.....

Fait à..... le.....

Signature :